

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**URGANISAZIONE DI A SETTIMANA "INGRANDÀ BÈ" DI
MARZU DI U 2025**

**ORGANISATION DE LA SEMAINE "INGRANDÀ BÈ" DE
MARS 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse déploie depuis avril 2022 sa feuille de route afin d'organiser une approche de santé qui intègre et promeut une approche systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale.

L'objectif poursuivi, exigeant et ambitieux, est d'améliorer la santé et le bien-être des habitants de Corse en agissant sur les déterminants de santé individuels (comportements, style de vie, connaissances,) et environnementaux (social, professionnel, accès aux ressources, logement).

Dans la poursuite de cet objectif, la Collectivité de Corse s'est engagée depuis sa création dans la promotion de la santé au cours des 1 000 premiers jours de l'enfant au travers d'actions transversales : dans l'organisation d'actions de développement des compétences psychosociales dans tous les lieux et à tous les âges de la vie, et dans une expérimentation pour la création di a casa zitellina, permettant un accès aux soins pour les enfants de 6 à 11 ans.

C'est spécifiquement dans cet objectif que la Collectivité de Corse organise chaque année la « settimana ingrandà bè » afin de renforcer les liens entre les familles, les professionnels et les collectivités, en favorisant la co-construction d'initiatives locales qui soutiennent l'inclusion et la cohésion sociale. En unissant tous ces acteurs, elle permet de promouvoir une approche collaborative centrée sur le bien-être des enfants de la naissance à 6 ans.

Afin d'amplifier encore cette démarche, le choix a été fait cette année de s'associer à la « semaine nationale de la petite enfance » qui a lieu du 15 au 22 di u marzu di u 2025, dont le thème est « Encore ! Jouer à l'infini » : cette démarche permet à la fois d'être en adéquation avec les thèmes portés par les services depuis 2023, mais en même temps offrir une meilleure visibilité en communication pour les familles et les partenaires.

« Encore c'est le mot des tout-petits ! Il est rare qu'un adulte s'exclame « encore ! » en tapant dans les mains et en sautillant d'un plaisir anticipé. Généralement, le « encore ! » de l'adulte est empreint de lassitude ou de désapprobation...Car entre l'adulte et l'enfant, le « encore » n'est pas du tout lié aux mêmes propriétés. L'adulte associe le besoin de recommencer à la sensation de plaisir éprouvé. L'enfant, lui, l'associe à un besoin impérieux de recommencer et de nourrir son incroyable foisonnement de synapses, dans un cerveau tellement différent de celui des adultes qui ne le comprennent pas toujours. »

Il vous est proposé de reconduire en 2025 une semaine d'actions telles que proposées par l'ensemble des équipes PMI depuis 2021 : « a settimana ingrandà

bè » en partenariat avec la direction de la culture et déployée sur l'ensemble du territoire insulaire.

Cette semaine sera émaillée de conférences, de débats, d'exposition « mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? », d'interventions de développement des compétences psychosociales au sein de café - parents ou d'ateliers transgénérationnels, des ateliers lectures, jeux avec les médiathèques, des visites pour les enfants scolarisés ... Les actions sont multiples, variées, et touchent l'ensemble des enfants de 0 à 12 ans et sont déployées sur l'ensemble du territoire.

L'organisation de ces journées privilégiera la transversalité au sein de la Collectivité avec les directions de la culture et de la langue Corse, de la communication, des moyens généraux, de la jeunesse.

Des partenariats humains et matériels sont engagés avec les municipalités volontaires, les deux caisses d'allocations familiales et un grand nombre d'associations.

Les dépenses liées à ces événements se monteront au maximum à 20 000 € : location de salles, achat de matériels et d'objets de publicité, défraiements des intervenants.

Elles seront imputées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185. Les recettes afférentes seront affectées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 74718.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'autoriser, dans le cadre de la semaine « Ingrandà bè », l'organisation d'événements et d'activités en mars 2025,
- D'approuver les dépenses liées à l'organisation de cet événement,
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.